PROPOSITION

Considérants

- ✓ Considérant nos mandats anticapitalistes, anticolonialistes, antiextractivistes et féministes;
- Attendu les coupes de 41 millions de \$ et de 172 millions de \$ dans les budgets des cégeps et des universités, respectivement;
- ✓ Considérant que pour pallier aux coupures, certains cégeps et universités alourdissent même la charge financière des étudiant-e-s par une augmentation des frais afférents, dont celle du CVM en hiver 2014 suivi de réductions dans les services aux étudiant-e-s;
- Considérant que l'application des mesures d'austérité dans le milieu collégial et universitaire se déroule dans une logique de marchandisation de l'éducation, où le savoir se plie à des standards de rentabilité financière;
- Considérant que la fin du tarif unique des CPE réduit de façon inquiétante l'accessibilité aux services de garderie, et que cette mesure touche plus particulièrement les femmes, qui forment 80% des ménages mono parentaux, occupent 70% des emplois à temps partiel et 70% de ceux au salaire minimum (selon Statistiques Canada);
- Considérant que le projet de loi 10 adopté sous bâillon le 7 février dernier réduira terriblement l'accessibilité aux soins de santé, surtout en région, mais à Montréal aussi, par exemple en fusionnant les 156 CSSS en méga-centres régionaux centralisés (un par région administrative sauf à Montréal et en Montérégie);
- ✓ Considérant le projet de loi fédéral C-51 qui s'attaque directement à nos libertés fondamentales telles que les libertés d'association et d'expression et que celui-ci cible directement les luttes sociales et écologiques;
- Considérant que l'état québécois généralise ses coupes d'austérité, mais veut consacrer 80 milliards sur 25 ans (dont plus de 63 millions en 2014) pour le Plan Nord et ce, pour ses amie-s des corporations minières, des firmes d'ingénierie, des compagnies de construction et d'autres entreprises magouilleuses;
- ✓ Considérant que les projets de transport et d'extraction de pétrole passent sur des territoires non-cédés en les détruisant et menaçant directement les modes de vie traditionnels des communautés autochtones en continuant le processus colonial enclenché il y a plus de 500 ans;
- ✓ Considérant l'urgence d'agir avant que d'autres mesures d'autant plus drastiques soient adoptées à une vitesse accablante par les gouvernements québécois et canadien;
- ✓ Considérant que les mesures d'austérité sont l'expression actuelle et contemporaine du système capitaliste;
- Considérant que, dans le cadre de la renégociation des conventions collectives des travailleuses de la fonction publique et parapublique, 500 000 personnes pourront tomber en grève légalement, et ce, au cours de l'année 2015, également date cible du prochain budget Leitao;
- Considérant que de laisser seulement au monde syndical l'initiative de la grève, c'est soumettre les revendications à la finalité de la négociation des conventions collectives;
- Considérant l'efficacité historique et le capital social qui suit les grèves étudiantes au Québec ainsi que la responsabilité collective qui y est associée afin de préserver ces gains issues des précédentes luttes menées depuis les années '50;
- Considérant la nécessité de se créer un espace de grève sociale, un espace de temps, de perturbation et de mobilisation pour lutter contre l'austérité et les projets extractivistes en générant l'étincelle d'un mouvement social qui se veut d'emblée d'un contexte plus large;

- ✓ Considérant que les membres de l'École de Danse Contemporaine de Montréal, associé au Cégep du Vieux-Montréal, seront en grève du 23 mars au 2 avril 2015 et que la direction tente de délégitimiser par tous les moyens envisageables incluant la concertation représentative;
- ✓ Considérant qu'en date du mercredi 4 mars 2015, 9 associations étudiantes, sur trois campus, ont un mandat de grève reconductible, pour un total de 16 162 grévistes et que 61 associations étudiantes prévoient tenir un vote de grève, regroupant ainsi 101 033 membres.

Mandats

- Que l'AGECVM s'oppose à toute mesure d'austérité, c'est-à-dire à toute mesure de coupure financière et de recul social, notamment dans le financement des institutions collégiales et universitaires et à toutes coupures de postes ou réduction de salaires, au niveau des chargé-e-s de cours, des auxiliaires d'enseignement ou des professeurs, à toute diminution d'offres de cours ainsi qu'à toute réorganisation forcée de l'éducation postsecondaire;
- Que l'AGECVM encourage et soutienne les travailleurs et travailleuses qui entreront en grève, hors de leurs structures syndicales traditionnelles ou non, et qui se joindront à un mouvement de grève sociale;
- Que l'AGECVM fasse de cette grève une grève résolument féministe et dénonce la loi sur les services essentiels étant donné qu'elle conteste complètement le droit de grève dans des milieux de travail traditionnellement féminins;
- Que l'AGECVM se méfie des centrales syndicales corporatistes, des fédérations étudiantes et de l'ASSÉ dans la mesure où elles se sont éloignées de leurs bases en cherchant carrément à manipuler et usurper le mouvement de grève printanière;
- Que l'AGECVM participe à la création d'une coalition ad hoc des associations étudiantes en grève et qu'elle appelle à inclure tout autre groupe en grève, syndical ou communautaire, à s'y joindre dans un réel esprit de syndicalisme de combat;
- Qu'advenant qu'un autre syndicat du cégep (des professeur-e-s,des employé-e-s de soutien, et/ou des professionnels) soit en grève, que l'AGECVM soit solidaire et débraye directement en solidarité pour la durée de celle-ci et reste en grève si jamais leur lutte est empêchée par une loi spéciale;
- Que l'AGECVM maintienne cette lutte dans une optique de solidarité avec les communautés autochtones et des régions, principalement touchées par les projets d'extractivisme;
- Que l'AGECVM soit en grève du 23 mars jusqu'à une Assemblée générale de reconduction pour revendiquer un arrêt immédiat des mesures d'austérité et la fin des projets extractivistes et qu'elle diffuse (notamment à travers son site web et sa liste courriel) et participe massivement à la manifestation du 21 mars appelée par les Comités Printemps 2015, au rassemblement de l'ASSÉ devant l'Assemblée Nationale à Québec le 1er avril



- et à la manifestation nationale de l'ASSÉ à Montréal le 2 avril ainsi qu'à toutes autres manifestations/actions durant la grève;
- Que l'AGECVM fasse tout en son pouvoir pour que le cégep reste ouvert durant la grève et dénonce la mauvaise foi historique de l'administration à ce niveau;
- Que l'AGECVM tienne une Assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève le 7 avril à midi dans la cafétéria du cégep.

Revendications de la campagne de grève

- L'abolition des mesures d'austérité, et ce, pour toujours;
- L'abrogation de la loi 10, l'abandon du projet de loi 20 et la fin du processus actuel menant à la privatisation des services publics;
- La modification du fonctionnement des institutions publiques afin qu'elles soient démocratiques et accessibles à tous et à toutes, dans une perspective d'autogestion.
- L'arrêt de l'ensemble des projets extractivistes, notamment ceux d'exploitation et de transport d'hydrocarbures;
- L'abolition de la loi 3 et le respect des employé-e-s de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et travailleurs;
- L'abandon du projet de loi fédéral C-51

Modalités

1. Spécifiques à la Technique de Soins Infirmiers

- Attendu qu'il est stipulé dans le code de déontologie de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec), qu'il est primordial d'assurer la sécurité des patient-e-s ainsi que la qualité des soins, que les 381 étudiant-e-s en formation régulière et 120 en formation continue doivent remplir minimalement 60% des heures de pratique personnelle pour assurer la réussite des stages et du même coup pouvoir réussir leur session;
- ✓ Considérant que les étudiant-e-s en 6e session du programme ont une date limite fixe pour faire l'ESP (Examen de Synthèse de Programme) qui est conditionnel à l'engagement comme CEPI (Candidat-e à l'Exercise de la Profession Infirmière) ainsi qu'à l'Examen Professionnel de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec);
- ✓ Considérant que le Cégep du Vieux-Montréal subit des mesures d'austérité majeures et qu'il serait souhaitable que l'administration évite des frais de location à l'externe;
- Que l'AGECVM exige que l'administration permettre aux étudiant-e-s en technique de soins infirmiers (180.A0) d'avoir accès au local 10.67 afin d'effectuer les heures de pratique préalables aux stages. Advenant le cas contraire, que l'administration s'engage à fournir un autre local conforme aux normes de la CSST;

- Que l'AGECVM revendique l'espace nécessaire pour les cours magistraux question d'accorder aux étudiant-e-s du programme, les cours théoriques et pratiques préalables aux stages ainsi que des locaux permettant les examens de synthèses de programmes de 6e session aux dates prévues.
- Que les grévistes aient accès au CÉGEP durant la grève;
- **3.** Que la grève n'affecte pas la tenue des stages, donc que certains cours préalables aux stages soient maintenus;
- **4.** Que les étudiant-e-s aient accès aux laboratoires pour du travail autonome et, qu'en ce sens, il y ait un-e responsable de la supervision du matériel par programme technique, à condition qu'illes ne soient pas des professeur-e-s;
- 5. Que la Gribouille reste ouverte;
- **6.** Que tous les locaux du bloc sportif restent accessibles;
- **7.** Que les équipes sportives puissent poursuivre leurs activités selon les horaires déjà prévus;
- **8.** Que les étudiant-e-s inscrit-e-s aux activités culturelles puissent continuer leurs activités sans entraves et aient accès à un local de pratique;
- **9.** Que les activités culturelles en lien avec des organismes communautaires soient maintenues;
- 10. Que l'administration nous donne accès aux gymnases ou tout autre espace jugé adéquat pour tenir nos assemblées générales en temps de grève si lock-out il y a.

Comité de négociations AGECVM - CVM

- ✓ Considérant la nécessité de s'approprier une courroie de transmission avec l'administration du Cégep du Vieux-Montréal afin de bien mener à terme nos modalités de grève;
- Que l'AGECVM forme un comité de négociation chargé de communiquer avec le CVM, composé de 4 membres respectant la parité des genres ainsi qu'une représentation égalitaire de technique et pré-universitaire en y laissant place à des observateur-rice-s lors d'enjeux précis;
- Que l'AGECVM mandate celui-ci pour défendre les positions de cette Assemblée générale spéciale de grève ainsi que tout autres assemblées générales subséquentes en contexte de grève et que ce dit comité agisse en transparence, en redevabilité et reste en révocabilité de par ces instances.

Congrès extraordinaire de l'ASSÉ du 4-5 Avril 2015

- Considérant l'incidence certaine des décisions prises dans cette instance en contexte de grève par les associations membres de l'ASSÉ sur le mouvement étudiant au niveau national;
- Que l'AGECVM (étant non-membre) envoie une délégation d'observat-eur-rice-s au congrès extraordinaire de l'ASSÉ du 4-5 Avril 2015 dans l'optique de rapatrier l'information et de participer aux débats.

